



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
U-16-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT U-16
RELATIF À LA CONSTITUTION DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Prenez note que lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2023 à 20 heures, le Conseil a adopté le règlement U-16-3 modifiant le règlement U-16 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

Une copie est également disponible sur le site officiel à www.lac-simon.net.

Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adj.